

perçus dans les premières années. Sir L. H. Lafontaine, dans les commentaires qu'il fit de cette ordonnance fit connaître quelques-uns de ces défauts, et il y fut remédié par des amendements successifs, dans les vingt années qui suivirent la passation de cette ordonnance.

En 1860, les enregistrements s'étant multipliés, l'insuffisance de l'index aux noms devint de plus en plus évidente. Les registrateurs de ce temps n'oublieront jamais le travail assommant des recherches dans cet index et du triage à faire dans les registres sur des désignations d'immeubles variant à l'infini, non plus que les insomnies cruelles que leur causait la crainte de commettre des erreurs ou des omissions dans les états d'hypothèques que la loi les obligeait de donner avec des moyens si peu sûrs et si défectueux. Sir G. E. Cartier qui comprenait le tort que la continuation d'un système d'enregistrement si imparfait pouvait causer au crédit de la province et à la valeur de la propriété foncière, n'hésita pas, malgré une assez forte opposition, à faire passer le statut 23 Vic., ch. 59, ordonnant la confection du cadastre dans toute la province.

Ce travail immense, commencé en 1867 est aujourd'hui presque entièrement terminé. La mise en force du cadastre dans presque tous les comtés de la province, coïncide heureusement avec l'établissement du crédit foncier franco-canadien sous l'influence duquel la propriété foncière commence déjà à reprendre sa valeur et ne peut qu'augmenter par le dégrèvement et par l'amélioration du sol que ces capitaux à bon marché ne peuvent manquer de produire.

Le cadastre n'est pas une œuvre parfaite ; et le système d'enregistrement est encore défectueux sous certains rapports ; mais on ne doit pas être surpris que ces institutions si nécessaires aient encore besoin d'être complétées et perfectionnées : le cadastre existe en France depuis 1763, et cependant, M. Buretey nous apprend dans ses *vues d'amélioration du système hypothécaire* qu'on y travaillait encore en 1838, et il n'est pas douteux qu'aujourd'hui encore il y reste quelque chose à faire. Quant aux bureaux d'hypothèques en France, on voit assez